

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE

**58 Avenue de Breteuil
75007 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

FORT Pierre-Emmanuel

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE
Association culturelle conforme à la loi du 9 décembre 1905
58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS

SIREN 387 565 237

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Eminences,
Messeigneurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Associations Diocésaines de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe de vos comptes annuels.

La note 2.2 « Règles et Méthodes Comptables » au point 2 « Changement de méthodes comptables » décrit l'impact des retraitements réalisés dans le cadre de l'application du règlement ANC 2018-06 tant au niveau des règles comptables appliquées qu'au niveau de la présentation formelle des comptes annuels.

La note 3 « Évènements significatifs de l'exercice » décrit les conséquences de la crise sanitaire sur votre activité et de la mise en place d'actions de lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise décidées fin 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

A ce titre, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- La note 1 au paragraphe 1 « Principes comptables » précise le traitement comptable retenu dans les présents comptes annuels de campagne nationale « Merci »,
- La note 1 au paragraphe 5 « Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes : » précise les règles et méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'arrêté des présents comptes annuels pour les postes les plus significatifs, à savoir notamment : les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement, les provisions pour indemnités de fin de carrière et les fonds dédiés,
- Et la note 5 « Bénévoles » précise le traitement dans les comptes annuels du bénévolat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations et à l'appréciation des approches retenues par votre association décrites dans l'annexe en appréciant notamment :

- Le traitement des fonds dédiés décrit au point 5.H de la note 1 de l'annexe,
- Le traitement comptable des valeurs mobilières de placement décrit au point 5.D de la note 1 de l'annexe,
- Et, L'évaluation des titres de participation de la SCI du 58 Breteuil et l'absence de dépréciation de ses titres au regard des explications données dans la note 1 au point 5.B de l'annexe.

De plus, une attention particulière a été portée aux informations données dans l'annexe des comptes annuels :

- au titre des évènements significatifs de l'exercice repris dans la note 1 au point 3 de l'annexe,
- et au titre des engagements hors bilan repris dans la note 2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Plus particulièrement au regard des documents financiers présentés à votre assemblée générale et en considération des précisions données en page 5 du rapport financier au paragraphe « Introduction », nous avons mis en œuvre des diligences pour nous assurer de la cohérence des comptes annuels avec le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par votre conseil d'administration à l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 28 juillet 2021
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés

SARL FORT ET ASSOCIES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

BILAN ACTIF	2020*			2019**
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	149 740	122 857	26 882	11 011
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations incorporelles	149 740	122 857	26 882	11 011
Terrains	128 057		128 057	128 057
Constructions	1 698 636	894 918	803 718	852 102
Installations techn., mat., outil	3 005 244	1 254 414	1 750 830	1 877 233
Autres immob. corporelles	959 385	832 190	127 195	84 684
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	5 791 323	2 981 523	2 809 800	2 942 075
Biens reçus par legs ou donations	80 000		80 000	
Participations	21 056 241		21 056 241	21 056 241
Créances rattach. à des particip.	8 951 294		8 951 294	9 177 073
Autres titres immobilisés				
Prêts	147 655		147 655	132 172
Autres immob. financières	4 024		4 024	4 024
Immobilisations financières	30 159 214		30 159 214	30 369 509
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 180 276	3 104 380	33 075 896	33 322 596
ACTIF CIRCULANT				
Avances & acomptes versés/com.	7 819		7 819	21 454
Créances :				
* usagers et comptes rattachés	507 347	54 547	452 800	448 392
* diocèses	50 537		50 537	1 609 374
* reçues par legs ou donations				
* autres créances	1 828 366		1 828 366	1 970 211
Valeurs mobilières de placement	17 313 912	101 455	17 212 458	16 539 200
Disponibilités	3 502 845		3 502 845	3 488 533
Charges constatées d'avance	166 693		166 693	140 306
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 377 520	156 001	23 221 518	24 217 469
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	59 557 796	3 260 381	56 297 414	57 540 065

* selon règlement 2018-06

** selon règlement 1999-01 (voir note 2 « changement de méthode comptable en annexe)

BILAN PASSIF	2020*	2019**
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds assoc.sans droit de reprise	20 095 900	20 045 900
Fonds assoc.avec droit de reprise	3 069 099	3 119 099
Ecart de réévaluation		
Réserves	6 059 572	6 070 642
Report à nouveau	8 010 195	7 172 310
Résultat de l'exercice	210 722	826 814
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	37 445 487	37 234 765
FONDS DEDIES ET REPOTES		
Fonds reportés liés legs ou donat°	1 779 738	
Fonds dédiés	6 494 581	10 295 708
TOTAL FONDS DEDIES ET REPOTES	8 274 319	10 295 708
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	144 053	144 053
Provisions pour charges	315 748	249 672
TOTAL PROVISIONS	459 801	393 725
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes aup. étab. Crédit	1 013 301	1 083 477
Emprunts et dettes financ. Divers	1 119 702	1 123 545
Dettes diocèses	3 930 200	4 030 200
Dettes fourniss. & cptes rattachés	687 033	945 328
Dettes fiscales et sociales	975 947	951 710
Dettes des legs ou donations	47 025	
Dettes sur immo. & cptes rattachés		
Autres dettes	2 246 968	1 398 685
Produits constatés d'avance	97 630	82 923
TOTAL DETTES	10 117 807	9 615 867
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	56 297 414	57 540 065

* selon règlement 2018-06

** selon règlement 1999-01 (voir note 2 « changement de méthode comptable en annexe)

COMPTE DE RESULTAT - Première Partie	2020	2019
Cotisations diocèses :		
* Cotisations diocèses générales	6 945 245	6 907 001
* Cotisations diocèses spécifiques	1 439 105	5 881 988
Ventes de biens :		
* Ventes de publications	192 735	310 871
* Ventes sur sessions et ventes accessoires	79 064	20 099
Ventes de prestations de service :		
* Inscriptions aux sessions et rencontres	213 593	546 223
* Loyers immobiliers	162 715	46 140
* Remboursements charges et frais de personnel	405 882	473 850
* Droits d'auteurs	209 908	213 018
Concours publics	10 000	10 000
Ressources liées à la générosité du public :		
* Dons manuels	425 581	163 148
* Mécénats	40 000	40 000
* Legs, donations et assurances-vie	170 145	0
Contributions reçues :		
* Diocèses	49 310	6 000
* Autres organismes privés	291 575	383 293
* AELF	613 639	665 818
* AED	-	295 000
* Secours catholique	100 000	100 000
Reprises sur provisions et tr ch	180 651	74 445
Utilisations des fonds dédiés	10 326 204	0
Autres produits	23 722	28 901
Produits d'exploitation prévisionnels (I)	21 879 075	16 165 794
Achats et services externes :		
* Matières et fournitures consommables	456 486	489 470
* Charges des publications	276 368	426 401
* Sous-traitance diverse	146 916	142 841
* Locations immobilières et salles	1 697 302	1 721 610
* Location mobilières et matériels	8 407	5 613
* Entretien, réparations et maintenance	309 586	330 277
* Assurances	29 339	28 735
* Documentation, abonnements et colloques	177 519	162 513
* Personnel extérieur à l'association	52 751	90 785
* Honoraires	739 508	596 775
* Frais de déplacements et de missions	208 045	317 951
* Frais de sessions et rencontres	273 874	603 637
* Poste, télécom, services bancaires	133 095	125 946
* Formations et autres frais	339 492	50 696
* Charges campagnes et actions nationales	1 490 774	1 417 856
Contributions versées et frais pris en charges :		
* Mouvements apostoliques	113 679	311 540
* Autres organismes	1 018 666	163 704
Impôts, taxes et versements assimilés	59 650	58 730
Indemnités et charges du clergé et religieux	315 016	338 155
Salaires et charges du personnel laïc	5 624 505	5 471 010
Dotations aux amortissements et provisions :		
* sur immobilisations : amortissements	258 166	186 558
* sur actif circulant : provisions	46 990	11 355
* pour risques et charges : provisions	66 076	26 108
Reportes en fonds dédiés	8 274 315	0
Autres charges	133 854	74 476
Charges d'exploitation (II)	22 250 380	13 152 741
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 371 306	3 013 053

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième Partie	2020	2019
Produits financiers :		
Prod financiers de participations	656 460	695 931
Prod financiers de VMP et actifs im	6 012	4 361
Autres interets et prod assimilés	59 557	64 639
Rep s/provisions financières	11 790	751 348
Differences positives de change	0	0
Prod nets s/cessions de VMP	0	40 647
Total Revenus financiers	733 819	1 556 925
Charges financières		
Dot financières aux amort et prov	101 455	11 790
Interets et charges assimilées	27 226	18 689
Differences negatives de change	0	0
Frais des operations sur VMP	0	0
Charges nettes s/cessions de VMP	0	145 514
Total Charges Financières	128 681	175 993
RESULTAT FINANCIER	605 138	1 380 932
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	233 832	4 393 986
Produits exceptionnels :		
Prod except s/operations de gestion	1 364 429	1 598 052
Prod except s/operations en capital	0	0
Rep s/provisions exceptionnelles	0	0
Total Produits exceptionnels	1 364 429	1 598 052
Charges exceptionnelles :		
Ch except s/operations de gestion	1 360 935	1 420 448
Ch except s/operations en capital	0	64 600
Dot except aux amort et provisions	0	0
Total Charges exceptionnelles	1 360 935	1 485 048
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 494	113 004
Impot sur les sociétés	26 604	42 740
Report des ressources non utilisées	0	2 919 769
Engagements à réaliser s/ress affect	0	6 557 204
RESULTAT NET	210 722	826 814

	UADF Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 5

ANNEXES

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 6

UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE

◇ ◇ ◇

ANNEXE

aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

Les comptes sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	56 297 414 €
- Total du Compte de Résultat (Produits*)	23 977 323 €
- Résultat de l'exercice (excédent)	210 722 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31/12/2020.

Seules sont présentés les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

* Y compris le report des ressources non utilisées

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 7

Note 1 – OBJET SOCIAL

En conformité avec l’art 432-2 du nouveau règlement comptable 2018-06, il est rappelé que l’objet social de l’UADF est de subvenir aux frais et à l’entretien du culte catholique.

Ses activités sont conduites par un Secrétariat général avec dix Services nationaux qui préparent les travaux et assurent l’exécution des décisions du Conseil Permanent, des Assemblées plénières des évêques, ainsi que des Conseils et Commissions. L’UADF finance ses activités pour l’essentiel par des cotisations appelées auprès des diocèses, des contributions et legs, ainsi que par l’organisation de sessions et différentes autres sources de financement.

Note 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l’exploitation,
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre,
- indépendance des exercices.

L’évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par préférence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au nouveau plan comptable général, règlement 2018-06 de l’autorité des normes comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2020-08 applicable aux opérations à partir du 1^{er} janvier 2020, et en tenant compte des dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d’établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Par ailleurs, pour certaines opérations spécifiques au culte catholique, les présents comptes annuels respectent les recommandations comptables de la CEF.

Agrégation des comptes annuels :

Il est précisé que tous les établissements intégrés dans les comptes de l’UADF tiennent une comptabilité autonome simplifiée en « recettes/dépenses ». Ils comptabilisent leurs opérations sur la base d’un plan comptable harmonisé avec le siège et sur la base de principes comptables harmonisés.

Pour la présentation de la liasse UADF, les opérations internes à l’association sont éliminées et les comptes de résultat et les bilans sont additionnés. La seule opération d’élimination cette année concerne un compte courant avec le CULD pour 22 K€.

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2018	Page 8

l'UADF a utilisé à nouveau en 2020 la plateforme numérique de don par carte bleue pour plusieurs campagnes pour le compte des diocèses :

- la campagne de Quête en ligne (2 128K€) mise en place lors du premier confinement en mars 2020, et maintenue jusqu'au retour à une situation normale
- un appel exceptionnel « inédit » (268K€) sur le mois d'aout, afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire sur les ressources des diocèses,
- la campagne nationale annuelle de fin d'année « Merci » reconduite fin décembre 2020 (1 481K€).

Chaque don collecté a été affecté à un diocèse, pour un total de 3 877 K€.

Pour pour la campagne Merci et l'Appel inédit, alors que 6 diocèses avaient choisi d'émettre leurs propres recus fiscaux, l'UADF a émis 5 309 reçus fiscaux à son nom pour le compte des 95 autres diocèses. Les recettes de 1 360 K€ ont donc été comptabilisées en produits exceptionnels à leur réception et en charges exceptionnelles avant leur transfert vers les diocèses bénéficiaires pour le même montant.

Les recettes des quêtes en ligne, ne donnant pas lieu à l'émission de reçu fiscal ont quand à elles été comptabilisées en compte de bilan.

Les 364 K€ complémentaires, qui ont fait l'objet d'un reçu fiscal d'un des 6 diocèse évoqués plus haut (955 dons), ont été comptabilisés en bilan (legs et dons à reverser), dans l'attente de leur reversement début 2021, sans impact sur le compte de résultat.

Enfin, une campagne de dons a été menée en faveur du Séminaire Français de Rome qui a permis de récolter 13K€ pour contribuer à une tranche de travaux.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

L'application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthode comptable, entraînant un calcul rétrospectif de certains agrégats du bilan à l'ouverture de l'exercice.

Afin de rendre les comptes 2019, arrêté selon les principes du précédent plan comptable (2014-03), comparables avec ceux de 2020, arrêtés selon les préconisations du Nouveau plan comptable (règlement 2018-06), certains retraitements sur les comptes 2019 ont été faits sur différents postes :

Au compte de résultat de l'année 2019

Nous constatons en produit d'exploitation les écritures de report du stock de fonds dédiés début 2019 pour 6,6 M€.

Des produits exceptionnels de 2019 sont retraités en produits d'exploitation (en Dons manuels, Legs et donations) :

- des legs recus pour 160 K€, dont 19 K€ seront à reverser au CFRT
- des donations recues en 2019 pour 16 K€.
- un produit à recevoir pour l'abondement par le CCFD à hauteur de 100 K€, pour son programme de fonds de solidarité, du fonds dédié aux aides de l'UADF à des diocèses étrangers.

- l'abondement, par une dotation privée pour 168 K€ d'un fonds dédié aux aides pour des diocèses en difficultés ainsi que différentes associations.
- les quêtes de Pâques pour 60 K€ et une contribution de 164 K€ par deux diocèses concordataires qui viennent abonder, comme depuis plusieurs années, le fonds dédié pour les diocèses en difficultés.
- enfin des donations diverses pour un total de 178 K€, ainsi qu'une extourne de créance 5 K€ sur un diocèse en difficultés.

Nous constatons en charge d'exploitation l'entrée en fonds reportés des fonds dédiés non consommés à fin 2019 pour 10,3 M€.

Des charges exceptionnelles de 2019 sont également retraitées en exploitation (en Contributions versées) :

- différents legs reversés en 2019 au CFRT pour un total de 18 K€,
- l'aide versée au diocèses en difficultés en 2019 pour 360 K€ ainsi qu'une réduction de créance de 34 K€,
- l'aide versée à des diocèses étrangers, pour un total de 100 K€, sur un fonds dédié abondé par le CCFD,
- deux aides de 50 K€ chacune, versées à une association et un diocèse sur un fonds dédié abondé par une dotation privée.

Ces changements, présentés de manière rétrospective sur les comptes de l'année 2019, présentent un compte de résultat de l'UADF comparable de 2019 à 2020 :

en €	2020	2019 retraité	Retraitements NPC	2019 comptes arrêtés	Var R20-R19 retraité
Cotisations diocèses :					
* Cotisations diocèses générales	6 945 245	6 907 001		6 907 001	38 244
* Cotisations diocèses spécifiques	1 439 105	5 881 988		5 881 988	-4 442 883
Ventes de biens :					
* Ventes de publications	192 735	310 871		310 871	-118 136
* Ventes sur sessions et ventes accessoires	79 064	20 099		20 099	58 966
Ventes de prestations de service :					
* Inscriptions aux sessions et rencontres	213 593	546 223		546 223	-332 630
* Loyers immobiliers	162 715	46 140		46 140	116 576
* Remboursements charges et frais de personnel	405 882	473 850		473 850	-67 967
* Droits d'auteurs	209 908	213 018		213 018	-3 110
Concours publics	10 000	10 000		10 000	0
Ressources liées à la générosité du public :					
* Dons manuels	425 581	616 225	453 076	163 148	-190 644
* Mécénats	40 000	40 000		40 000	0
* Legs, donations et assurances-vie	170 145	338 796	338 796	0	-168 651
Contributions reçues :					
* Diocèses	49 310	6 000		6 000	43 310
* Autres organismes privés	1 005 215	1 444 111		1 444 111	-438 897
Reprises sur provisions et tr ch	180 651	74 445		74 445	106 206
Utilisations des fonds dédiés	10 326 204	6 658 271	6 658 271	0	3 667 933
Autres produits	23 722	28 901		28 901	-5 180
Produits d'exploitation (I)	21 879 075	23 615 938	7 450 144	16 165 794	- 1 736 863
Achats et services externes :					
* Matières et fournitures consommables	458 123	490 585		490 585	-32 462
* Charges des publications	276 368	429 691		429 691	-153 323
* Sous-traitance diverse	184 520	142 841		142 841	41 679
* Locations immobilières et salles	1 697 302	1 721 610		1 721 610	-24 308
* Location mobilières et matériels	8 407	5 613		5 613	2 794

* Entretien, réparations et maintenance	309 586	330 277		330 277	-20 691
* Assurances	29 339	28 735		28 735	604
* Documentation, abonnements et colloques	177 519	162 513		162 513	15 006
* Personnel extérieur à l'association	52 751	90 785		90 785	-38 034
* Honoraires	766 477	596 775		596 775	169 703
* Frais de déplacements et de missions	208 976	319 504		319 504	-110 528
* Frais de sessions et rencontres	276 763	608 738		608 738	-331 975
* Poste, télécom, services bancaires	150 097	130 285		130 285	19 812
* Formations et autres frais	1 143 473	738 736		738 736	404 736
Contributions versées et frais pris en charges :					
* Mouvements apostoliques	113 679	311 540		311 540	-197 861
* Autres organismes	1 617 290	1 490 541	612 418	878 122	126 749
Impôts, taxes et versements assimilés	59 650	58 730		58 730	920
Indemnités et charges du clergé et religieux	315 016	338 155		338 155	-23 139
Salaires et charges du personnel laïc	5 624 505	5 471 010		5 471 010	153 495
Dotations aux amortissements et provisions :					
* sur immobilisations : amortissements	258 166	186 558		186 558	71 608
* sur actif circulant : provisions	46 990	11 355		11 355	35 635
* pour risques et charges : provisions	66 076	26 108		26 108	39 968
Reports en fonds dédiés	8 274 315	10 295 706	10 295 706	0	-2 021 391
Autres charges	134 994	74 476		74 476	60 518
Charges d'exploitation (II)	22 250 380	24 060 865	10 908 124	13 152 741	- 1 810 485
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 371 306	- 444 928	- 3 457 981	3 013 053	73 622
Correction de l'impact des variations de fonds dédiés	-	-	3 698 604	- 3 698 604	-
RESULTAT D'EXPLOITATION RETRAITE	- 371 306	- 444 928	240 623	- 685 550	73 622
Produits financiers :					
Prod financiers de participations	656 460	695 931		695 931	-39 471
Prod financiers de VMP et actifs im	6 012	4 361		4 361	1 651
Autres interets et prod assimilés	59 557	64 639		64 639	-5 082
Rep s/provisions financières	11 790	751 348		751 348	-739 558
Differences positives de change	0	0		0	0
Prod nets s/cessions de VMP	0	40 647		40 647	-40 647
Total Revenus financiers	733 819	1 556 925	-	1 556 925	- 823 107
Charges financières					
Dot financières aux amort et prov	101 455	11 790		11 790	89 665
Interets et charges assimilées	27 226	18 689		18 689	8 537
Charges nettes s/cessions de VMP	0	145 514		145 514	-145 514
Total Charges Financières	128 681	175 993	-	175 993	- 47 312
RESULTAT FINANCIER	605 138	1 380 932	-	1 380 932	- 775 795
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	233 832	936 005	- 3 457 981	4 393 986	- 702 173
Produits exceptionnels :					
Prod except s/operations de gestion	1 364 429	806 179	-791 873	1 598 052	558 251
Total Produits exceptionnels	1 364 429	806 179	- 791 873	1 598 052	558 251
Charges exceptionnelles :					
Ch except s/operations de gestion	1 360 935	808 030	-612 418	1 420 448	552 906
Ch except s/operations en capital	0	64 600		64 600	-64 600
Total Charges exceptionnelles	1 360 935	872 629	- 612 418	1 485 048	488 306
RESULTAT EXCEPTIONNEL	494	- 66 451	- 179 454	113 004	69 945
Impot sur les sociétés	26 604	42 740		42 740	-16 136
Report des ressources non utilisées	0	0	-2 919 769	2 919 769	0
Engagements à réaliser s/ress affect	0	0	-6 557 204	6 557 204	0
RESULTAT NET	210 722	826 814	- 0	826 814	- 616 092

270

Au bilan

Les legs et donations avec conditions ainsi que les Fonds associatifs et Apport sans droit de reprise, comptabilisés jusqu'alors en compte 103, sont transférés dans des comptes 102 nouvellement créés, pour un montant total de 3,1 M€.

Enfin les legs acceptés avant 2020 mais non encore recus fin 2020, sont comptabilisés au bilan dans un compte 24 pour 80 K€, et leur contrepartie, sans impact sur le compte de Report à nouveau, pour partie en fonds reportés pour les legs au bénéfice de l'UADF (30 K€) et en dette pour ceux qui seront destinés au CFRT (50 K€).

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'épidémie de CODID-19 a affecté de manière significative l'activité de l'UADF en 2020, entraînant une baisse très sensible des sessions, un alourdissement de certains coûts et un ralentissement de l'activité générale des Services du fait du télétravail. Le recours au chômage partiel est resté modéré.

L'UADF a poursuivi en 2020 la mise en place d'actions de lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise décidées fin 2019. Elle a levé pour cela 4,5 M€, sous la forme une cotisation de 4 M€ auprès des diocèses de France des 2019, ainsi qu'une participation de la Corref de 0,5 M€ en 2019 et 2020. Elle a conduit ainsi des actions tout au long de l'année 2020 pour un montant de 1,0 M€, après le 0,6 M€ engagés en 2019, pour l'essentiel pour la Commission indépendante CIASE. La CEF s'est engagé à financer ces travaux jusqu'à la remise du rapport de la Commission CIASE fin 2021 et des Comités qui animent les processus.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes ont été arrêtés le 1er mai 2021.

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire, les effets de cette crise tels que perçus à la date d'établissement des comptes devraient continuer d'affecter l'activité de l'UADF en 2021, principalement par un nombre de sessions restant bas et possiblement une baisse des publications.

Elle ne donne pas lieu à modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2020.

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 9

5. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES

A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Un bien constitue une immobilisation lorsque sa valeur d'acquisition est supérieure à 1800 Euros TTC.

Les œuvres d'art ne sont pas amorties et les agencements des constructions sont repris en installations techniques et agencements.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation. La durée d'amortissement varie de 1 à 50 ans.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- logiciels informatiques : linéaire 1 à 3 ans ;
- installations générales : linéaire 3 à 30 ans ;
- matériel de bureau : linéaire 2 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : linéaire 4 à 10 ans.

B – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres immobilisés sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur comptable de notre participation dans la SCI du 58 Breteuil est de 20 691 400 € soit 100% des parts sociales. Cet immeuble étant exclusivement affecté à notre objet et présentant une valeur vénale supérieure à sa valeur comptable, aucune provision sur titre de participation n'a été constatée.

Les titres de la SCI Montparnasse n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation, étant donné l'emplacement et l'état du bien.

C – CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de recouvrement afférents au 31 décembre.

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 10

D – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition, les frais et les taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de l'exercice.

Les plus ou moins-values de cessions sont déterminées par ligne de titres, sur base du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les valeurs mobilières dont le cours de négociation en bourse, au 31 décembre, est inférieur aux valeurs auxquelles ces titres figurent dans les comptes de l'association.

Degré d'exposition aux risques des placements :

- A court terme (livrets, SICAV) : 34%
- A moyen terme (contrats de capitalisation) : 25%
- A long terme (actions) : 41% (dont actions Ethica 20%)

Les intérêts courus non échus sur les contrats de capitalisation ont été comptabilisés à titre dérogatoire pour une valeur de 752 K€, contre 695 K€ à fin 2019. Aucun rachat n'a eu lieu dans l'exercice.

Conformément aux textes en vigueur, des acomptes d'impôt sur les sociétés ont été versés pour 101 K€ sur les placements en cours sous forme de contrats de capitalisation. Ils ont été calculés sur la base de 105% du TME d'origine aux taux de 10%. Ces acomptes sont supérieurs d'environ 61 K€ à l'impôt théorique sur les intérêts courus.

E – PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La provision a été constituée pour l'ensemble du personnel, elle s'élève à 277 199€. Les hypothèses retenues sont :

- Outre les dispositions stipulées par l'article V.3.2 de la convention collective du personnel salarié de l'UADF en vigueur.
- Age de départ à la retraite 65ans
- Taux d'actualisation de 1.70%
- Taux de charges de 60%
- Table de mortalité TV88-90

Les engagements sociaux sur le clergé en mission pastorale ne sont pas calculés. Ces derniers restent sous l'autorité de leur évêque ou de leur supérieur de congrégation et les engagements attachés à leur statut sont assurés par leurs instituts respectifs

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 11

F – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

L'analyse des litiges existants, en particulier ceux éventuellement liés aux contrats de prestations, a conduit au maintien du niveau de provisions de début d'année.

G – PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS

Aucune provision pour grosses réparations n'est constatée dans les comptes de l'UADF depuis fin 2016.

H – FONDS DEDIES

Ce poste comprend la partie des subventions, legs ou donations reçus par l'association et affectés à un projet particulier qui n'ont pas été utilisés en totalité au cours de l'exercice.

I – COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont inscrits en charges pour un montant de 10,4 K€.

Résultat financier :

Un dividende a été perçu de la SCI Breteuil pour 656 K€.

Une provision pour moins-value latente a été constatée sur les valeurs mobilières de placement à la fin de l'exercice 2020 pour 101k€, limitée par la reprise de la provision de 11 k€ fin 2019.

Les intérêts courus du placement des 700 K€ des ACFM (selon convention de trésorerie) n'ont pas été comptabilisés cette année encore, puisqu'ils sont capitalisés.

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 12

Résultat exceptionnel :

Les Produits exceptionnels enregistrent essentiellement des legs ou donations reçus par l'UADF soit pour l'Association elle-même, soit assortis d'une clause d'affectation.

Les produits et charges exceptionnels ont enregistré, 1,3M€ reçus dans le cadre de la campagne Merci de fin d'année (1,1 M€) et pour l'appel inédit (0,2M€) , intégralement reversés aux diocèses début 2021.

Le poste « Charges exceptionnelles » constate en outre les aides décidées par la Commission Financière à 5 diocèses en difficulté pour 120 K€.

Note 2 - ENGAGEMENT HORS BILAN

1. BAIL SUR LES LOCAUX DU 58 AVENUE DE BRETEUIL

En vertu du bail entre la SCI du 58 de Breteuil et l'UADF, cette dernière s'engage à :

- dans l'éventualité d'une résiliation anticipée ou à l'issue du bail non renouvelé, l'UADF se verra verser par la SCI une indemnité compensatrice des investissements réalisés équivalente à leur valeur d'origine diminuée des amortissements économiques pratiqués, ces investissements devenant la propriété de la SCI Breteuil.
- l'assurance du bien couvrant les risques liés à la clause de versement des indemnités au preneur en cas de sinistre et l'engagement de reconstitution à l'identique.
- conformément aux engagements prévus au bail souscrit entre la SCI du 58 de Breteuil et l'UADF, cette dernière doit investir ou thésauriser à minima de quoi couvrir ses engagements d'investissement sur le site du 58 avenue de Breteuil.
Cet engagement est aujourd'hui couvert par ses réserves.

2. Lutte contre les abus sexuels dans l'église

L'UADF a décidé fin 2019 la mise en place d'actions de lutte contre les abus sexuels dans l'église. Elle a levé pour cela 4,5 M€, sous la forme une cotisation de 4 M€ auprès des diocèses de France des 2019, ainsi qu'une participation de la Corref de 0,5 M€ en 2019 et 2020. Elle a conduit ainsi des actions tout au long de l'année 2019 et 2020 pour un montant de 1,7 M€, dont 1,6 M € pour les travaux de la commission indépendante CIASE d'une part et 18 K€ pour les 5 processus conduits sur le sujet au sein de l'UADF d'autre part. La CEF s'est engagé à financer ces travaux jusqu'à la remise du rapport de la Commission CIASE fin 2021, et des Comités qui animent les processus.

3. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Une provision pour indemnités de départ à la retraite est constituée à hauteur de 277 K€ (cf « LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES » point 5).

4. LEGS ET DONATIONS

Jusqu'au 31 décembre 2019, les legs autorisés par le Conseil d'Administration et par la Préfecture mais non réalisés étaient présentés en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2020, conformément au nouveau règlement comptable des associations 2018-06, les legs de ce type ont été comptabilisés dans le bilan :

- Pour l'UADF : 30 500€ comptabilisés en fonds reportés (cf note 7).
- Pour le CFRT : 49 500 € brut dont 47 025€ pour le montant net de frais de gestion (5%) comptabilisés en dettes.

Il a été décidé que les legs particuliers acceptés et non encore encaissés pour 4 K€ ne seraient pas inscrit en comptabilité dans la mesure où la demande d'acte de délivrance n'a pas été réalisée.

Le détail de la rubrique «Legs, donations et assurances-vie» figurant au compte de résultat est présenté ci-dessous :

PRODUITS	170 145
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 641
Montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9	164 504
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	170 145

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 14

Note 3 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Variation des immobilisations (€)	Valeur brute debut exercice	Virements de poste à poste	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-		-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	124 415		25 324	-	149 740
Immobilisations incorporelles (I)	124 415	-	25 324	-	149 740
Terrains	128 057		-	-	128 057
Constructions	1 696 341		2 296	-	1 698 636
Installations techniques, matériels & outillages	2 951 787		158 918	105 461	3 005 244
Installations générales, agencements divers	5 170		-	-	5 170
Matériel de bureau et informatique	402 954		60 684	-	463 638
Matériel de transport	17 935		-	-	17 935
Mobilier	424 443		-	-	424 443
Autres	48 200		-	-	48 200
Immobilisations corporelles en cours	-		-	-	-
Immobilisations corporelles (II)	5 674 886	-	221 898	105 461	5 791 323
Biens reçus par legs ou donations (IV)	-		80 000	-	80 000
Participations	21 056 241		-	-	21 056 241
Creances rattachées à des Participations	9 177 073			225 778	8 951 294
Prêts	132 172		15 483	-	147 655
Autres Titres et immobilisations financières	4 024		-	-	4 024
Immobilisations financières (III)	30 369 509	-	15 483	225 778	30 159 214
Total (I+II+III+IV)	36 168 810	-	342 706	331 240	36 180 276

Note 4 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Variation des amortissements (€)	Valeur brute début exercice	Augmen- tation	Diminution	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement				-
Autres Immobilisations incorporelles	113 404	22 369	12 915	122 857
Immobilisations incorporelles (I)	113 404	22 369	12 915	122 857
Terrains				-
Constructions	844 239	101 358	50 679	894 918
Installations techniques, matériels & outil.	1 074 554	360 145	180 285	1 254 414
Installations générales, agencements divers	5 170	0	-	5 170
Matériel de bureau et informatique	371 970	33 800	16 554	389 216
Matériel de transport	12 435	1 855	927	13 362
Mobilier	424 443	0	-	424 443
Autres				-
Immobilisations corporelles (II)	2 732 810	497 158	248 445	2 981 523
Total (I+II)	2 846 214	519 526	261 361	3 104 380

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 15

Note 5 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature des Provisions et des Réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Transfert	Montant fin d'exercice
Fonds Propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	20 045 900			50 000	20 095 900
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- apports					
- legs et donation	3 119 099			-50 000	3 069 099
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementaires					
- investissement					
- compensation					
- trésorerie					
Autres réserves	6 070 642	11 070			6 059 572
Report à nouveau	7 172 310	-837 885			8 010 195
Résultat de l'exercice	826 814	826 814	210 722		210 722
Autres fonds associatifs					
Subventions					
Provisions réglementées					
TOTAL	37 234 765	0	210 722	0	37 445 487

Le résultat 2019 a été affecté de la façon suivante :

- Le résultat 2019 de 826 814€ en report à nouveau créditeur,
- une réaffectation de 78 070 € du compte "réserves pour projets associatifs" vers le compte report à nouveau créditeur.
- l'affectation de 67 000 € du compte report à nouveau créditeur au compte "réserves pour projets associatifs".

Le report à nouveau se voit donc augmenté de 837 K€ et les réserves pour projets associatifs réduites de 11 K€.

Note 6 - TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des Provisions	01/01/2020	Affectation résultats & retraitements	Dotation Exercice	Reprise exercice	31/12/2020
Provisions pour risque et charges					
Provision pour risque /litige	144 053		-	-	144 053
Provision pour départ en retraite	249 672		66 076	-	315 748
Total (1)	393 725	-	66 076	-	459 801
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations					-
Sur comptes clients	130 777		46 990	123 220	54 547
Sur VMP	11 790		101 455	11 790	101 455
Total (2)	142 567	-	148 445	135 010	156 001
Total General (1) + (2)	536 292	-	214 521	135 010	615 802
<i>Dont dotations et reprises:</i>					
- d'exploitation			46 990	123 220	
- financière			101 455	11 790	
- exceptionnelle			66 076		

Note 7 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

	Fonds reportés à l'ouverture de l'exercice	Fonds reportés à l'ouverture de l'exercice après retraitement NPC *	Augmentation	Diminution	Fonds reportés à la clôture de l'exercice
Legs et donations	1 820 433	1 850 933		71 196	1 779 737

	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice après retraitement NPC	Augmentation	Diminution	Fonds dédiés à la clôture de l'exercice
Cotisations et contributions	8 475 271	8 475 271	1 890 671	3 871 364	6 494 578
Fonds reportés et fonds dédiés	10 295 704	10 326 204	1 890 671	3 942 560	8 274 315

*Legs acceptés mais non encaissés (cf note 4).

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 17

Note 8 - TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

Échéance des créances au 31/12/2020 (€)	Montant brut	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	8 951 294			8 951 294
Prêts	147 655	15 483		132 172
Autres immob. financières	4 024			4 024
Créances de l'actif immobilisé (I)	9 102 973	15 483	-	9 087 490
Avances et acomptes versés sur commandes	7 819	7 819		
Créances usagers et comptes rattachés	507 347	507 347		
Créances diocèses	50 537	50 537		
Autres créances	1 828 366	1 828 366		
Charges constatées d'avance	166 693	166 693		
Créances de l'actif circulant (II)	2 560 763	2 560 763	-	-
Total (I+II)	11 663 736	2 576 246	-	9 087 490

Échéance des dettes au 31/12/2020 (€)	Montant brut	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-			
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	1 013 301	70 190	362 327	580 784
Emprunts & dettes financières divers	1 119 702	1 119 702		
Dettes diocèses	3 930 200	560 000	3 370 200	
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	687 033	687 033		
Dettes fiscales & sociales	975 947	975 947		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	-			
Autres dettes	2 246 968	2 246 968		
Produits constatés d'avance	97 630	97 630		
	10 070 782	5 757 471	3 732 527	580 784

	UADF Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 18
--	---	---------

Note 9 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2020	2019
Produits exceptionnels	1 364 429	1 598 052
Dons et liberalites exceptionnels	1 359 639	817 301
Legs UADF	-	319 457
Legs CFRT a reverser	296	18 418
Subventions exceptionnelles	-	432 548
Produits sur legs	-	921
Autres produits exeptionnels	1 482	9 406
Charges exceptionnelles	1 360 935	1 485 048
Legs CFRT reversés	296	18 418
Subventions exceptionnelles (dont dioceses en difficulté 293k€)	-	594 000
Dons libéralités exceptionnels	1 360 639	801 317
Val comptables des actifs cédés	-	64 600
Autres charges exeptionnelles	-	6 713
Résultat exceptionnel	3 494	113 004

Note 10 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Denomination	Capital	Quote part dividendes	Valeur des titres : - brute -nette	Prêts, avances et cautions	Chiffre d'affaires /Resultat
1. Filiales detenues à plus de 50%					
SCI du 58 Breteuil	20 691 400	99,99%	20 691 400 20 691 400	8 951 294	1 440 000 642 167
SCI Montparnasse	367 402	99,99%	363 841 363 841		- - 81 497
2. Paricipations entre 10 et 50%					
	21 058 802		21 055 241	8 951 294	2 000 670

Note 11 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	166 693	140 306
Produits constatés d'avance	29 379	15 532
Produits constatés d'avance publications	68 251	67 391
Total Produits constatés d'avance	97 630	82 923

Note 12 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2020	31/12/2019
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES		
Intérêts courus sur emprunts	4 913	11 600
DETTES FOURNISSEURS		
Fournisseurs FNP	209 064	253 169
DETTES FISCALES et SOCIALES		
Dette provisionnée pour congés payés	278 081	285 102
Dette salariés autres charges à payer	94 504	78 289
Provision charges sociales et fiscales sur congés payés	168 247	177 275
Organismes sociaux charges à payer	47 150	34 800
Charges fiscales sur congés payés		
Etat charges à payer	16 429	9 470
AUTRES DETTES		
Usagers, avoirs à établir	10 000	1 019
Legs dons à reverser	1 887 376	1 095 680
Legs dons à reverser CFRT	462	17 497
Charges à payer	101 857	112 286
Subvention à reverser	34 991	24 460
Total	2 853 075	2 100 647

Note 13 - EFFECTIF MOYEN

Effectif ETP moyen	2020	2019
Prêtres/religieux	18	21
Salariés	95	90
TOTAL ETP moyen	113	111

Variation de l'effectif	31/12/2019	Entrées	Sorties	31/12/2020
En CDI	100	6	11	95
En CDD	5	8	1	12
Effectif total	105	14	12	107

Note 14 – BÉNÉVOLES

En vertu des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la Conférence des évêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés.

En conséquence, elle considère que la présentation des missions bénévoles dans ses comptes ne sont pas compatibles avec le principe de fonctionnement des Associations diocésaines dont elle a le statut.

Elle a donc décidé de ne pas comptabiliser ni valoriser ces missions dans ses comptes 2020. Elle a recommandé le même principes aux associations diocésaines, ainsi qu'une information dans l'annexe des comptes.

L'information suivante reste donc cohérente avec les années précédentes : 128 bénévoles apportent leur contribution à la CEF.

D'une manière générale, les bénévoles ne sont pas présents sur les temps de vacances scolaires. Le temps de présence annuel est donc calculé sur 36 semaines (52 semaines – 16 semaines de vacances scolaires).

Pour les présences occasionnelles (groupes de travail, ou en fonction du besoin), l'estimation en temps est faite forfaitairement sur la base de 1h hebdomadaire soit 4h par mois.

Si la présence est très occasionnelle, soit moins d'une fois par mois, celle-ci n'est pas prise en compte (cela concerne 29 bénévoles).

L'estimation de la contribution des bénévoles est faite sur trois niveaux de valorisation, chacun de ces niveaux représentant des tranches de niveau de responsabilité. Le niveau de valorisation est défini en regard des

missions confiées et prises en charge par le bénévole : Niveau A : NR 1 à 7, Niveau B : NR 8 à 11, Niveau C : NR 12 à 14.

L'estimation du salaire pour chaque niveau est faite à partir de la moyenne des valeurs d'accès de référence de la convention collective pour les tranches de niveau de responsabilité concernées, charges patronales comprises.

	UADF	
	Comptes Annuels au 31/12/2020	Page 21

Cette méthode de valorisation permet de se faire une représentation de la charge salariale à mobiliser s'il fallait recruter un salarié pour prendre en charge la mission. C'est bien en effet cette valeur d'accès de la convention collective qui sert de base à la proposition de salaire lors d'un recrutement.

En 2020, l'estimation du temps consacré à la CEF par les bénévoles est de 26 000 heures soit 16 équivalents temps plein. Le chiffre est donc inchangé par rapport à 2019 puisqu'il a été fait sur une année pastorale 2019/2020 (12 mois).

Selon la méthode définie ci-dessus, la valorisation de ce temps de bénévolat est donc inchangée à 564 K€.

Répartition par Service :

Service	nb	ETP	Valorisation
Services supports	31	2.5	81 K€
CNAEF/Veille et Doc	17	2	53 K€
SG/SGA	14	2.92	117 K€
Services nationaux	66	8.93	313 K€
TOTAL	128	16	564 K€